

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 22 AVRIL 2024, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adjointe administrative aux directions – remplacement – embauche
 - 5.3 Entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable – autorisation de signature
 - 5.4 Adoption – règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus
 - 5.5 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin
 - 5.6 Vente d'obligations par soumissions publiques – adjudication – dépôt
 - 5.7 Contrôleur animalier – demande de prolongation
 - 5.8 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement
 - 5.9 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Concierge – embauche
 - 6.2 Journalier-manoeuvre saisonnier – embauche
 - 6.3 Entente de servitude consentie par Hydro-Québec – lots 4 928 664 et 4 928 978 – travaux au poste de pompage Bocage
 - 6.4 Construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues – contrôle qualitatif du chantier – avenant 1 – NDP-2022-03
 - 6.5 Marquage de chaussée 2024 – soumissions – adjudication
 - 6.6 Véhicule utilitaire sport compact – achat
 - 6.7 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler
 - 6.8 Disposition des résidus de balayage – mandat

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Étude de PIIA – projet de construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements, construite sur 3 étages – lot 4 926 099 – modifications
- 7.2 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panneau sur l'enseigne sur poteau de l'immeuble – 299, boulevard Antonio-Barrette
- 7.3 Les Berges des Prairies – phase 1 – remboursement du dépôt

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 École Boréale – projet d'école publique alternative de niveau primaire – demande d'appui
- 8.2 Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – Bal des P'tits Loups – achat de billets
- 8.3 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – golf bénéfique

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Activités municipales diverses – été 2024 – personnel – embauche
- 9.2 Inauguration du parc de planche à roulettes et de la piste à vagues
- 9.3 Comité Régional d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière (CRÉDIL) – Fête interculturelle 2024 – demande de commandite
- 9.4 Activités de piscine automne 2023 – Ville de Joliette – paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) – entente de développement culturel – avenant – autorisation de signature
- 10.2 Fête nationale du Québec – maître de cérémonie
- 10.3 Jeudis Musik'Eau 2024 – sonorisation et éclairage
- 10.4 Programmation culturelle – été 2024 – Rendez-vous Famille – modification

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

169-04-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

170-04-2024

4.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

171-04-2024

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 9 au 22 avril 2024 inclusivement et totalisant une somme de 337 906,48 \$.

172-04-2024

5.2 Adjointe administrative aux directions – remplacement – embauche

ATTENDU le surcroit de travail actuel des services administratifs de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville peut engager une personne à titre de salariée temporaire afin de pallier le surcroit de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de madame Janie Bolduc, à titre de personne salariée temporaire, au poste d'adjointe administrative aux directions au salaire fixé à l'échelon 1 de la classe salariale 5 de la convention collective en vigueur.

5.3 Entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable – autorisation de signature

173-04-2024

ATTENDU QUE les municipalités de Notre-Dame-des-Prairies et de Saint-Paul ont signé en 1984, avec la Ville de Joliette, une entente intermunicipale pour la fourniture d'eau potable;

ATTENDU QUE les modalités de ladite entente ont été modifiées en 1995 et que la municipalité de Saint-Thomas s'est jointe à l'entente;

ATTENDU QU'en décembre 2018, la Ville de Joliette faisait parvenir aux municipalités parties à l'entente intermunicipale, un préavis faisant part de son intention de ne pas renouveler celle-ci et de créer un comité technique formé de représentants de toutes les parties à l'entente;

ATTENDU QUE faisant suite à nombreuses rencontres et discussions dudit comité technique, s'échelonnant entre 2019 et 2024, les parties en sont venues à un accord, convenant des termes et conditions de la nouvelle entente pour la fourniture d'eau potable, par la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déclarer que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est en accord avec le libellé de cette nouvelle entente à intervenir telle que proposée entre les parties;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer ladite entente;

DE transmettre la présente résolution à toutes les autres municipalités parties à l'entente.

5.4 Adoption – règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus

174-04-2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 8 avril 2024 concernant le règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1229-12-2024 abrogeant l'annexe « D », modifiant l'annexe « E » et abrogeant et remplaçant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de location du carrefour culturel, la tarification de la piscine municipale et la liste des organismes reconnus, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.5 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin

175-04-2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 8 avril 2024 concernant le règlement d'emprunt numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1357-2024 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et sur le chemin privé No-12 et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 224 620 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Objet	Travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable
Portée	Tous les immeubles concernés par les travaux, soit : place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et le chemin privé Numéro-12
Coût	2 224 620 \$
Mode de financement	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement	Prélevé annuellement pour chaque unité, selon la catégorie d'immeuble, durant le terme de l'emprunt, d'un immeuble imposable construit ou constructible desservi situé à l'intérieur du bassin de taxation

5.6 Vente d'obligations par soumissions publiques – adjudication – dépôt

Monsieur Régis Soucy dépose le rapport préparé par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant l'adjudication de l'émission d'obligations de 999 000 \$ à la Banque Royale du Canada.

176-04-2024

5.7 Contrôleur animalier – demande de prolongation

ATTENDU la résolution 199-04-2021 mandatant le Carrefour Canin de Lanaudière afin d'exercer le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement dudit mandat avant le 30 avril 2024;

ATTENDU QUE le carrefour canin consent à ce que le contrat actuellement en vigueur soit prolongé pour permettre les vérifications nécessaires devant être effectuées par la Ville;

ATTENDU QUE certaines informations doivent être vérifiées avant de renouveler le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE prolonger le contrat présentement en vigueur avec le Carrefour canin de Lanaudière jusqu'au 6 mai 2024.

177-04-2024

5.8 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est engagée, aux termes de la résolution numéro 276-06-2022 et d'une entente avec le Centre de services scolaire des Samares, à acquitter le coût des travaux municipaux dans le cadre de la construction de la nouvelle école;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares a transmis une facture concernant la partie civile des travaux attribuables à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse au Centre de services scolaire des Samares un montant de 15 567,91 \$ incluant les taxes applicables, pour la partie civile des travaux du 1^{er} au 29 février 2024 (facture C3-000388);

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1312-2022.

178-04-2024

5.9 Roy & Asselin, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 1 680 \$ plus les taxes applicables, pour les services rendus au 31 mars 2024 (facture 06673).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

179-04-2024

6.1 Concierge – embauche

ATTENDU QUE le poste de concierge est vacant à la suite d'un affichage interne à la Ville;

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de concierge;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Robillard au poste de concierge;

QUE le début de l'emploi de monsieur Robillard soit fixé au 13 mai 2024;

QUE le salaire de monsieur Robillard soit fixé à l'échelon 3 de la classe salariale 1 de la convention collective en vigueur;

QUE l'embauche de monsieur Robillard soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

180-04-2024

6.2 Journalier manoeuvre saisonnier – embauche

ATTENDU QUE le poste de journalier manoeuvre saisonnier est vacant à la suite d'un affichage interne à la Ville;

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de journalier manoeuvre saisonnier;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Vincent Héroux au poste de journalier manoeuvre;

QUE le début de l'emploi de monsieur Héroux soit fixé au 29 avril 2024;

QUE le salaire de monsieur Héroux soit fixé à l'échelon 2 de la classe salariale 2 de la convention collective en vigueur;

QUE l'embauche de monsieur Héroux soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

181-04-2024

6.3 Entente de servitude consentie par Hydro-Québec – lots 4 928 664 et 4 928 978 – travaux au poste de pompage Bocage

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit construire une nouvelle conduite de refoulement du réseau d'égout sanitaire sur le lot 4 928 978 et sur une partie du lot 4 928 664 ainsi qu'une nouvelle conduite de distribution d'eau (aqueduc) sur une partie du lot 4 928 978 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les lots 4 928 664 et 4 928 978 appartiennent à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Ville a amorcé au cours du mois d'août 2023 les négociations auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir la cession d'une servitude sur les lots précités afin de permettre la réalisation des travaux municipaux projetés;

ATTENDU QU' Hydro-Québec confirmait par une proposition de servitude du 15 avril 2024 son consentement à la cession en faveur de la Ville d'une servitude réelle et perpétuelle pour la construction d'une conduite de refoulement d'égouts et le prolongement d'une conduite d'aqueduc de la Ville devant grever le lot 4 928 664 (partie) et le lot 4 928 978, en contrepartie de la somme de six mille huit cent cinquante dollars (6 850 \$), en plus des taxes applicables;

ATTENDU QU' Hydro-Québec permettra à la Ville, à la suite de son acceptation de la proposition de servitude du 15 avril 2024, d'exercer tous les droits de servitude décrits à ladite proposition, y compris le droit d'entreprendre tous les travaux relatifs à la construction des conduites, même avant la signature de l'acte de servitude, le tout sous réserve des conditions prévues à la proposition de servitude;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'obtenir la cession de la servitude requise sur le lot 4 928 664 (partie) et le lot 4 928 978 dans les meilleurs délais afin d'assurer le respect de l'échéancier d'exécution des travaux municipaux devant être réalisé sur ces derniers lots;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville juge à propos d'accepter cette proposition de servitude du 15 avril 2024 et les conditions s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville accepte la proposition de servitude du 15 avril 2024 d'Hydro-Québec confirmant son consentement à la cession en faveur de la Ville d'une servitude réelle et perpétuelle pour la construction d'une conduite de refoulement d'égouts et le prolongement d'une conduite d'aqueduc devant grever le lot 4 928 664 (partie) et le lot 4 928 978, ainsi que les conditions à la cession de ladite servitude;

QUE la Ville, en contrepartie de la cession de cette servitude, paie à Hydro-Québec, dès la publication de l'acte de servitude au registre foncier, la somme de six mille huit cent cinquante dollars (6 850 \$), en plus des taxes applicables;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer la proposition de cession de servitude d'Hydro-Québec du 15 avril 2024;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de cession de servitude consentie par la proposition de servitude d'Hydro-Québec du 15 avril 2024 devant grever les lots 4 928 664 (partie) et 4 928 978.

6.4 Construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues – contrôle qualitatif du chantier – avenant 1 – NDP-2022-03

182-04-2024

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues au parc Amable-Chalut, la firme Les Services EXP inc. a été mandatée afin de procéder à la réalisation du contrôle qualitatif du chantier;

ATTENDU QUE plusieurs visites de chantier supplémentaires ont été nécessaires dû au séquençage des travaux de l'entrepreneur;

ATTENDU QUE le suivi du contrôle qualitatif de la portion de la piste à vagues reste à effectuer;

ATTENDU la recommandation datée du 11 avril 2024 de monsieur Olivier Neveu, chargé de projets aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'octroi du mandat de l'avenant 1 à la firme Les Services EXP inc. au montant de 7 668,00 \$, avant taxes, pour le contrôle qualitatif de la section de la piste à vagues dans le cadre du projet de construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues.

6.5 Marquage de chaussée 2024 – soumissions – adjudication

183-04-2024

ATTENDU QU'une demande de prix a été envoyée à quatre entreprises concernant le projet de marquage de chaussée NDP-2024-01;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposées une soumission dans les délais proposés;

ATTENDU QUE monsieur Olivier Neveu, chargé de projets aux services techniques, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 10 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à 9139-4593 Québec inc. (Lignes MD inc.) le mandat pour l'exécution des travaux de marquage de la chaussée de l'année 2024 pour un montant de 115 812,25 \$, taxes en sus;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

184-04-2024

6.6 Véhicule utilitaire sport compact – achat

ATTENDU QUE la résolution 149-04-2024 annule l'appel d'offres concernant l'acquisition d'un véhicule électrique compact et autorise les services municipaux à effectuer des demandes de prix pour l'acquisition d'un véhicule;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a besoin d'un véhicule supplémentaire pour les déplacements du coordonnateur bâtiment et espaces verts ainsi que du directeur;

ATTENDU la recommandation datée du 18 avril 2024 de monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire sport de marque Mazda, modèle CX-30 GS A6 2024, auprès de Mazda Joliette (Les Automobiles François St-Jean inc.) au montant de 38 759,80 \$, incluant les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1346-2023.

185-04-2024

6.7 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler

ATTENDU QUE l'École des Brise-Vent de Saint-Thomas désire organiser deux journées de randonnée à vélo pour ses élèves à la fin de l'année scolaire;

ATTENDU QUE le trajet établi prévoit le passage des randonneuses et randonneurs sur le territoire prairiquois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les participantes et participants aux deux journées de randonnée organisées par l'École des Brise-Vent de Saint-Thomas à circuler dans les rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les 10 et 18 juin 2024, et d'approuver l'itinéraire proposé.

186-04-2024

6.8 Disposition des résidus de balayage – mandat

ATTENDU QUE le balayage des rues engendre une quantité importante de résidus contaminés;

ATTENDU QU'EBI Environnement est la seule entreprise de la région qui offre le service de disposition des résidus de balayage;

ATTENDU la recommandation datée du 12 avril 2024 de monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater l'entreprise EBI Environnement pour la disposition des résidus de balayage contaminés pour un montant 42,66 \$ par tonne métrique, plus les taxes applicables, avec une redevance de 32 \$ par tonne métrique.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Étude de PIIA – projet de construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements, construite sur 3 étages – lot 4 926 099 – modifications

187-04-2024

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 099 et situé au 165, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU la résolution 546-11-2021 détaillant la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 099;

ATTENDU QUE la demande vise à demander une modification d'une des conditions de la résolution 546-11-2021 touchant l'aménagement extérieur d'une bande tampon;

ATTENDU QUE la bande boisée d'arbres matures est située sur le lot voisin localisé à l'arrière;

ATTENDU QUE la bande boisée d'arbres matures a eu un impact sur la croissance des arbres se trouvant dans la zone tampon, les forçant à croître vers l'intérieur du terrain, ce qui rend incompatible leur maintien et l'aménagement prévu d'espace de stationnement;

ATTENDU QUE la zone tampon a pour but principal de créer une barrière visuelle entre l'immeuble à logement et le quartier résidentiel;

ATTENDU QUE les opportunités de reboisement de la zone tampon sont limitées en raison de la présence des arbres matures existants en cour arrière;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 099 et situé au 165, boulevard Antonio-Barrette ayant pour objet d'autoriser une modification touchant l'aménagement extérieur d'une bande tampon dans le cadre de la résolution 546-11-2021, à la condition suivante :

QUE la bande boisée prévue sur le terrain soit, en raison des problématiques de croissances des arbres présents, remplacée par une haie de cèdres dont la hauteur au moment de la plantation devra atteindre un minimum de quatre pieds.

7.2 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panonceau sur l'enseigne sur poteau de l'immeuble – 299, boulevard Antonio-Barrette

188-04-2024

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 678 et situé au 299, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panonceau sur l'enseigne sur poteau de l'immeuble situé au 299, boulevard Antonio-Barrette. La présente demande est analysée en vertu des critères applicables au secteur du PIIA-7;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 678 et situé au 299, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panonceau sur l'enseigne sur poteau.

7.3 Les Berges des Prairies – phase 1 – remboursement du dépôt

189-04-2024

ATTENDU QUE l'entente préalable sur les travaux municipaux signée le 21 mai 2021 entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le promoteur « Les Berges des Prairies inc. » a pour objet la réalisation des travaux de préparation des emplacements résidentiels de la phase 1 à savoir le déboisement et le remblai des emplacements destinés à la construction résidentielle;

ATTENDU QUE l'entente prévoit que le promoteur doit produire une étude géotechnique sur la capacité portante des sols des emplacements résidentiels de la phase 1 à la suite du remblai;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une garantie financière de 20 000 \$ aux fins de réalisation de l'étude géotechnique et/ou pour procéder au reboisement de la phase 1 en cas d'abandon du projet;

ATTENDU QUE le promoteur a procédé à la viabilisation des emplacements résidentiels dans le cadre des travaux d'infrastructure de la phase 1 et a remis l'étude géotechnique sur la capacité portante des sols demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la section 8 de l'entente préalable pour la préparation de l'emprise de rue du développement domiciliaire situé sur les lots 5 491 387, 5 828 071, 5 828 072, 5 491 386, 5 491 385 et 5 491 384 soit modifiée de telle façon que la Ville libère les garanties au moment où l'étude géotechnique sur la capacité portante des sols et la viabilisation des emplacements résidentiels ont été réalisées à la satisfaction de la Ville;

QUE la Ville reconnaisse par la présente résolution sa satisfaction à l'égard de ces critères et procède donc au remboursement de la garantie de 20 000 \$ prévue à cette entente;

QUE la présente résolution ne soustrait pas le promoteur de ses obligations et engagements pris en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une autre entente sur les travaux municipaux@

QUE la présente résolution soit jointe à l'entente préalable pour la préparation de l'emprise de rue du développement domiciliaire situé sur les lots 5 491 387, 5 828 071, 5 828 072, 5 491 386, 5 491 385 et 5 491 384 à titre d'annexe à ladite entente pour en faire partie intégrante.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 École Boréale – projet d'école publique alternative de niveau primaire – demande d'appui

190-04-2024

ATTENDU QUE l'école publique alternative Boréale s'engage à respecter le cadre pédagogique et les standards de réussite définis par le ministère de l'Éducation, garantissant ainsi une éducation de qualité en conformité avec les normes éducatives nationales;

ATTENDU QUE l'introduction de l'école Boréale enrichira le paysage éducatif de Notre-Dame-des-Prairies en offrant aux familles une diversité de choix pédagogiques, et ce, en complémentarité avec les écoles existantes;

ATTENDU QUE l'école Boréale encourage une participation active des parents dans le processus éducatif, renforçant le partenariat entre l'école et les familles pour le bénéfice du développement global de l'enfant;

ATTENDU QUE l'approche pédagogique de l'école Boréale met l'accent sur la centralité de l'enfant dans son parcours d'apprentissage, encourageant son autonomie, sa motivation et son engagement;

ATTENDU QUE les données et études disponibles témoignent de taux de réussite scolaire élevés au sein des écoles alternatives, soulignant l'efficacité de ces modèles éducatifs;

ATTENDU QUE l'école Boréale favorise la diversité et l'inclusion, offrant un cadre propice à l'épanouissement de chaque enfant, indépendamment de ses besoins spécifiques;

ATTENDU QUE l'école Boréale valorise l'apprentissage en plein air et le contact avec la nature, éléments clés dans le développement cognitif, social et émotionnel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer l'initiative de créer l'école publique alternative Boréale à Notre-Dame-des-Prairies, avec pour objectif d'offrir une éducation de qualité, inclusive et adaptée aux défis actuels.

8.2 Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – Bal des P'tits Loups – achat de billets

191-04-2024

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies procède à l'achat de deux billets afin que mesdames Suzanne Dauphin, mairesse et Marie-Andrée Breault, directrice générale assistent au Bal des P'tits Loups le 31 mai prochain, au profit du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière;

DE verser un montant de 500 \$, en paiement des billets retenus.

8.3 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – 33^e tournoi de golf-bénéfice annuel

192-04-2024

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer à la 33^e édition du tournoi de golf-bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra au Club de golf Montcalm de Saint-Liguori, le 29 mai 2024;

QU'un chèque au montant de 500 \$ soit émis à l'ordre du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin en paiement des billets retenus.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Activités municipales diverses – été 2024 – personnel – embauche

193-04-2024

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel étudiant pour diverses activités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche du personnel suivant au Service de la culture et des loisirs :

Période	Nom de l'employée	Nom de camp	Titre de l'emploi
Mai à août 2024	Richère-Céleste Kang	Barbe à papa	Animatrice

9.2 Inauguration du parc de planche à roulettes et de la piste à vagues

194-04-2024

ATTENDU QU'il y a lieu d'inaugurer le nouveau parc de planche à roulettes et la piste à vagues lors d'un événement qui sera organisé par le Service de la culture et des loisirs le 6 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter le déroulement prévu et d'autoriser la réalisation de l'activité proposée;

D'approuver le budget inhérent, lequel totalise approximativement 8 775 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser madame Marie-France Beaulieu, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communications.

9.3 Comité Régional d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière (CRÉDIL) – Fête interculturelle 2024 – demande de commandite

195-04-2024

ATTENDU QUE le Comité Régional d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière (CRÉDIL) sollicite la Ville dans le cadre de leur campagne de financement pour l'organisation de la Fête interculturelle qui se déroulera le samedi 25 mai 2024 sur la place Bourget à Joliette;

ATTENDU l'engouement grandissant que prend la fête chaque année, le CRÉDIL et ses partenaires voient l'opportunité de faire rayonner la richesse de la diversité culturelle dans l'ensemble du grand Joliette;

ATTENDU la proposition de visibilité sur les réseaux sociaux de l'organisme et sur le site de l'événement;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 5 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une commandite d'un montant de 500 \$ au CRÉDIL pour l'organisation de la Fête interculturelle 2024, en échange d'un plan de visibilité.

9.4 Activités de piscine automne 2023 – Ville de Joliette – paiement

196-04-2024

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sa liste relative aux activités en piscine effectuées par les prairiquois et prairiquoises pour la session d'automne 2023;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note datée du 11 avril 2024, le paiement de la facture 3FD000396;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse à la Ville de Joliette un montant de 5 534 \$ incluant les taxes applicables, pour la session de l'automne 2023 en paiement des activités en piscine effectuées par les prairiquois et prairiquoises à l'automne 2023.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) – entente de développement culturel – avenant – autorisation de signature

197-04-2024

ATTENDU QUE la résolution 376-08-2020 confirmait la volonté de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QU'il reste quelques projets à réaliser afin de conclure ladite entente;

ATTENDU QUE la norme PAIP 2019-2022 est échu depuis le 31 mars 2022, le prochain cycle d'entente sera annuel le temps que la nouvelle norme soit renouvelée auprès du Secrétariat du Conseil du trésor;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 13 septembre 2023;

ATTENDU QUE la résolution 533-10-2023 demandait au ministère une prolongation pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications a fait parvenir un avenant à signer afin de prolonger l'entente 2021-2023 jusqu'au 30 juin 2025 en modifiant l'article 13.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'avenant prolongeant la convention d'aide financière du Programme Aide aux initiatives de partenariat.

10.2 Fête nationale du Québec – maître de cérémonie

198-04-2024

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les services d'une animatrice en tant que maître de cérémonie de la Fête nationale 2024;

ATTENDU les recommandations de la Commission du développement culturel et des communications lors de la rencontre du 5 avril 2024;

ATTENDU la recommandation datée du 11 avril 2024 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Madame Julie Baril pour l'animation de la Fête nationale 2024 pour montant de 1 000 \$, non taxable;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

199-04-2024

10.3 Jeudis Musik'Eau 2024 – sonorisation et éclairage

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées afin d'obtenir un soutien technique pour la sonorisation et l'éclairage dans le cadre des Jeudis Musik'Eau 2024 et que trois soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE l'article 11.4 du règlement 1224-2019 sur la gestion contractuelle permet à la Ville d'octroyer un contrat, sous certaines conditions, à une entreprise locale n'ayant pas nécessairement offert le prix le plus bas, afin de favoriser les retombées économiques locales;

ATTENDU la recommandation datée du 26 mars 2024 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger au Centre culturel Desjardins le mandat de soutien technique pour la sonorisation et l'éclairage dans le cadre des Jeudis Musik'Eau 2024, ladite entreprise ayant déposé une soumission conforme au montant de 18 165 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis donnant plein effet à la présente résolution.

200-04-2024

10.4 Programmation culturelle – été 2024 – Rendez-vous Famille – modification

ATTENDU QUE la résolution 052-02-2024 confirmait la sélection des artistes pour les Rendez-vous Famille 2024;

ATTENDU QU'il y avait une erreur au niveau du cachet du spectacle du 4 juillet 2024;

ATTENDU la recommandation datée du 11 avril 2024 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la modification du cachet comme proposée et de procéder à l'embauche des artistes qui y sont mentionnés pour le 4 juillet 2024, soit :

Le mystère du Graal
Théâtre Tout-Terrain
Cachet : 2 700 \$ plus les taxes applicables

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

201-04-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 41.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse